



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

No.
DAJ/MEF/08-16/001542

Port-au-Prince, le..... **SEP 02 2016**

AVIS

Le Ministère de l'Économie et des Finances, qui assure la tutelle du « Centre Financier International » de l'Île de la Gonâve, créé par décret en date du 9 décembre 2015 et publié au Moniteur du jeudi 7 janvier 2016, informe le public en général et tous ceux que la question intéresse en particulier que, par décision du Conseil des Ministres, tenu le mardi 30 août 2016, les mesures suivantes ont été prises:

1. Suspension de toutes activités devant mener à la constitution formelle dudit centre;
2. Dépôt au Parlement d'un projet de loi rapportant le décret du 9 décembre 2015; et
3. Arrêté rapportant la nomination du directeur général dudit centre.

Toutes mesures ou autorisations prises dans le cadre de la création de ce centre sont donc nulles et non avenues.

Fait à Port-au-Prince, le 1^{er} septembre 2016


Yves Romain **BASTIEN**
Ministre